

N° 54 • mars 2000

*En 1999, l'enquête emploi de l'INSEE évalue à 330 000 le nombre d'aides-soignants, en majorité des femmes (plus de 90%). La progression des effectifs (53 % en seize ans) est surtout due au développement du secteur social qui emploie désormais près de trois aides-soignants sur dix. Le travail à temps partiel de la profession a connu une forte hausse, de 6 % en 1983 à 23 % en 1999. Plus du quart des aides-soignants déclarent qu'ils souhaiteraient travailler davantage. Dans le secteur sanitaire comme dans le champ social, les salaires moyens sont supérieurs dans le secteur public, et cela quel que soit l'âge ou la quotité de temps travaillé.*

**330 000 aides-soignants  
en 1999**

**L**es aides-soignants constituent l'une des professions de santé non médicales les plus importantes et pourtant peu souvent analysée. Ils participent aux soins des personnes répondant à des besoins liés à leur entretien ou à d'éventuelles pertes d'autonomie et ils exercent cette activité en collaboration et sous la responsabilité d'un infirmier.

Les effectifs, le temps de travail et les salaires des aides-soignants sont analysés à partir de l'enquête annuelle sur l'emploi de l'INSEE, des données d'origine administrative n'étant pas disponibles pour cette profession.

Les effectifs des aides-soignants (330 000 en 1999) ont augmenté de 53 % depuis 1983, plus rapidement que ceux des infirmiers (+ 38 %) [(encadré 1)]. Les effectifs des agents de service hospitalier dont la fonction est d'assurer l'hygiène des locaux et de participer, parfois, à la distribution des repas, restent stables sur la même période (graphique 1). La structure des emplois de ces trois professions non médicales s'est modifiée au cours des seize dernières années. Toujours



**Ève ROUMIGUIÈRES**  
Ministère de l'Emploi et de la solidarité  
DREES



majoritaires dans le secteur de la santé, mais en proportion moins importante qu'en 1983 (tableau 1), leur présence s'est accrue dans le secteur social, de 10,3 % en 1983 à 23,8 % en 1999. En 1999, les aides-soignants représentent 33 % des effectifs de ces trois professions contre 28 % en 1983 et notamment 40,5 % des emplois dans le secteur social (34 % en 1983).

Le nombre d'aides-soignants admis en formation a pourtant diminué au cours des dernières années. Ainsi, leur âge moyen a augmenté, passant de

36 ans en 1983 à 39 ans en 1999. La part des moins de 30 ans a fortement diminué (37 % en 1983 et 17 % en 1999) au profit de la tranche d'âge des 40 à 49 ans qui passe de 17 à 33 %.

Les femmes représentent un peu plus de 90 % des effectifs. Elles travaillent moins souvent que les hommes dans le secteur de la santé (64 % d'entre elles pour 75 % des hommes en 1999) et 24 % d'entre elles sont employées à temps partiel contre seulement 4 % de leurs homologues masculins.

### De plus en plus d'emplois dans le secteur social et dans les établissements privés

La structure des emplois des aides-soignants s'est sensiblement déformée au cours des quinze dernières années (tableau 2). Une majorité d'entre eux travaille dans le secteur de la santé, et plus particulièrement à l'hôpital, mais la part de leurs emplois dans le secteur social n'a cessé d'augmenter (12,5 % en 1983, 29,2 % en 1999). Pour l'essentiel, cette augmentation est due au développement du nombre des établissements sociaux, en majorité privés<sup>1</sup>.

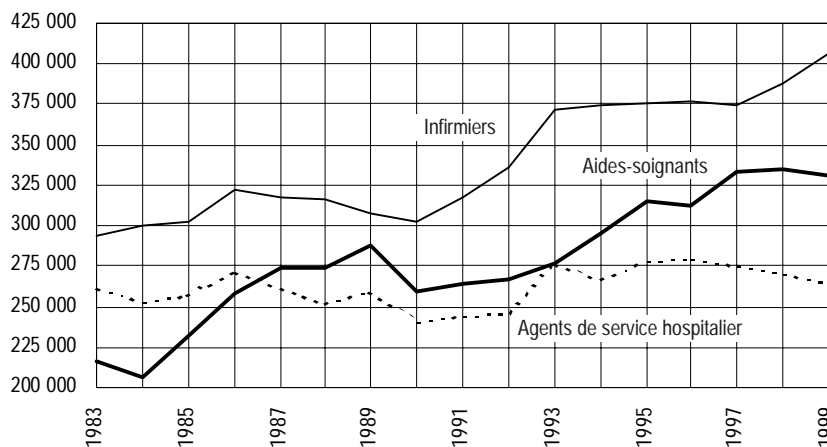
En conséquence, dans le secteur social, les aides soignants sont 43,8 % à travailler dans des établissements privés, contre seulement 29,2 % en 1983. Par contre, dans le secteur de la santé, un quart continue à exercer dans le privé.

En 1999, 60 % des aides-soignants travaillent encore dans un hôpital et 13 % exercent dans un centre d'accueil pour personnes âgées.

### Forte augmentation du travail à temps partiel

La part du temps partiel est passée de 6 % en 1983 à 23 % en 1999. Cette

**G.01** effectifs des aides-soignants, infirmiers et agents de service hospitalier



Source : enquête Emploi, INSEE.

**T.01** part des aides-soignants dans le personnel non médical<sup>1</sup>

En %

Secteur d'exercice	1983			1999		
	Effectifs non médicaux <sup>1</sup>	Part des aides-soignants dans l'ensemble des effectifs non médicaux		Effectifs non médicaux <sup>1</sup>	Part des aides-soignants dans l'ensemble des effectifs non médicaux	
		Part du secteur d'exercice	À l'intérieur de chaque secteur d'exercice		Tous secteurs confondus	Part du secteur d'exercice
<b>Santé</b>	<b>83,6</b>	<b>27,2</b>	<b>22,7</b>	<b>70,0</b>	<b>30,4</b>	<b>21,3</b>
dont public	64,7	26,8	17,3	49,4	32,5	16,0
dont privé	18,8	28,4	5,3	20,7	25,4	5,3
<b>Social</b>	<b>10,3</b>	<b>34,0</b>	<b>3,5</b>	<b>23,8</b>	<b>40,5</b>	<b>9,7</b>
dont public	6,6	37,4	2,5	12,7	42,7	5,4
dont privé	3,7	27,9	1,0	11,1	38,1	4,2
Ensemble <sup>2</sup>	100,0	28,0	28,0	100,0	33,0	33,0

1. Aides-soignants, infirmiers et agents de service hospitalier.

2. L'ensemble des secteurs de la santé et du social ne représente, en 1983, que 93,9 % des effectifs, la différence regroupant divers postes de l'administration et de l'enseignement en particulier.

**Lecture :** la part des aides-soignants augmente à double titre : ils représentent une part de plus en plus importante des effectifs des secteurs d'exercice, qui sont eux-mêmes en croissance. En 1983, le secteur de la santé employait 83,6 % des effectifs non médicaux (aides-soignants + infirmiers + agents de service hospitalier). Dans le secteur de la santé, les aides-soignants représentaient 27,2 % des effectifs non médicaux. Les aides-soignants du secteur de la santé représentaient ainsi 22,7 % (83,6 % x 27,2 %) des effectifs non médicaux (tous secteurs confondus).

Source : enquête Emploi, INSEE.

proportion est moins importante dans le secteur public (20 %) que dans le secteur privé (28 %) (tableau 3). Plus du quart des aides-soignants travaillant à temps partiel déclarent qu'ils aimeraient travailler davantage et 85 % d'entre eux qu'ils souhaiteraient travailler à temps plein. Ce désir est plus marqué dans le secteur privé, où il touche 32 % des aides-soignants travaillant à temps partiel, que dans le secteur public (24 %).

Plus de quatre aides-soignants à temps plein sur cinq travaillent entre 36 et 40 heures par semaine (pour 68 % d'entre eux 39 heures). La durée de travail à temps partiel est plus hétérogène : 38 % des aides-soignants à temps partiel travaillent entre 16 et 20 heures par semaine et 47 % d'entre eux entre 26 et 35 heures (graphique 2 et encadré 2).

La variabilité des horaires affecte au quotidien une grande partie des aides-soignants. Seulement un tiers d'entre eux a les mêmes horaires tous les jours, 30 % ont des horaires variables et 35 % fonctionnent avec des rythmes alternants (2x8, 3x8, équipes tournantes, etc.). Sur la semaine, ce phénomène est en revanche moins marqué : 84 % des aides-soignants déclarent en effet avoir des rythmes horaires réguliers. Les 16 % restants travaillent durant un nombre d'heures variable d'une semaine à l'autre, dont la moitié de façon exceptionnelle. Ces derniers travaillent habituellement un nombre d'heures fixes, mais ont subi, au cours de la semaine enquêtée, des fluctuations d'horaires liées à l'activité irrégulière de l'établissement qui les emploie.

La variabilité des horaires s'accompagne souvent de conditions de travail contraignantes. Le travail de nuit concerne ainsi, de façon habituelle ou oc-

1. Le secteur privé, dans le secteur social, se distingue du secteur public par la nature juridique de l'employeur. Par contre, dans le secteur de la santé, on entend par secteur public, les établissements publics mais aussi les établissements privés faisant office de public.

2. Compte tenu de la méconnaissance des primes exceptionnelles versées une fois l'an, les salaires déclarés dans l'enquête emploi sont peut-être légèrement sous-estimés.

## E•1

## Les aides-soignants

**L**es aides-soignants contribuent à la prise en charge des personnes en participant à des soins qui visent à répondre aux besoins d'entretien et de continuité de la vie, ainsi qu'à compenser une diminution ou un manque d'autonomie. Ils exercent cette activité en collaboration et sous la responsabilité d'un infirmier en milieu hospitalier ou extra-hospitalier.

**Formation** : le diplôme d'aide-soignant est obtenu après une scolarité d'un an. Peuvent se présenter aux épreuves du concours : les titulaires de BEP, de brevet, de CAP « petite enfance », de diplômes de niveau V du secteur sanitaire et social ainsi que les personnes justifiant de deux ou trois années d'activité professionnelle. La proportion de bacheliers parmi les entrants est passée de 8,3 % en 1994 à 19,1 % en 1998. Le coût de la formation professionnelle est pris en charge<sup>1</sup> pour plus des trois quarts des entrants : 22 % au titre de la promotion professionnelle (agents de service hospitalier) et 17 % au titre de la promotion sociale, offerte aux personnes dont l'activité se situe hors du système hospitalier. En diminution régulière depuis quatre ans, le nombre de diplômés délivrés était de 13 461 en 1998 (14 967 en 1994) en France métropolitaine.

1. Promotion professionnelle et sociale, contrats d'études, bourses et autres prises en charge.

## T•02 secteurs d'activité des aides-soignants en janvier 1999

En %

	Public	Privé	Total
<b>Santé</b>	<b>71,6</b>	<b>49,3</b>	<b>64,4</b>
<i>dont activité hospitalière</i>	71,1	35,4	59,6
<b>Social</b>	<b>24,3</b>	<b>39,7</b>	<b>29,2</b>
<i>dont hébergements handicapés</i>	0,7	10,8	3,9
<i>dont centres d'accueil des personnes âgées</i>	11,6	17,1	13,4
<i>dont crèches</i>	6,6	3,7	5,6
<i>dont autres actions sociales</i>	5,1	6,7	5,6
<b>Divers</b>	<b>4,2</b>	<b>11,0</b>	<b>6,4</b>
<i>dont administration publique et établissements d'éducation</i>	1,7	0,4	2,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Poids relatifs des secteurs public et privé</b>	<b>67,7</b>	<b>32,3</b>	<b>100,0</b>

Source : enquête Emploi, INSEE.

casionnelle, plus du quart des effectifs (tableau 4).

Par ailleurs, 58 % des aides-soignants travaillent habituellement ou occasionnellement le soir et trois quarts d'entre eux le dimanche.

### Le salaire moyen des aides-soignants est supérieur dans le secteur public

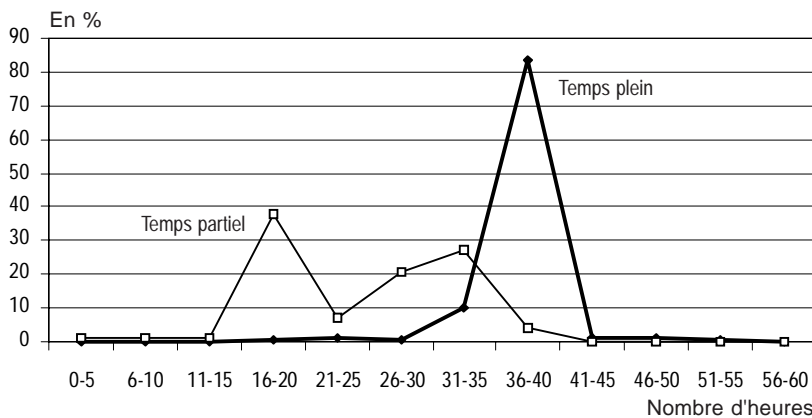
Le salaire mensuel net moyen<sup>2</sup> des aides-soignants s'établit à 7 800 francs en 1999, en augmentation depuis 1990 de 0,5 % par an en moyenne en francs constants, et de 2,6 % en francs courants (tableau 5). La moitié des aides-soignants perçoit un salaire compris entre 6 200 et 9 200 francs.

## T•03 durée hebdomadaire moyenne du temps de travail en janvier 1999

En %

	Public	Privé	Total
<b>Temps plein</b>	<b>38,4</b>	<b>38,5</b>	<b>38,4</b>
<i>dont santé</i>	38,4	38,7	38,5
<i>dont social</i>	38,1	37,8	38,0
<b>Temps partiel</b>	<b>26,6</b>	<b>24,3</b>	<b>25,7</b>
<i>dont santé</i>	27,1	25,2	26,5
<i>dont social</i>	26,1	24,2	25,2
<b>Ensemble</b>	<b>36,0</b>	<b>34,5</b>	<b>35,5</b>
<i>dont santé</i>	36,4	35,6	36,3
<i>dont social</i>	34,8	33,2	34,2
<b>Part du temps partiel</b>	<b>20,1</b>	<b>28,2</b>	<b>22,7</b>
<i>dont santé</i>	12,1	11,8	12,0
<i>dont social</i>	6,7	13,4	8,9
<i>dont voudraient travailler plus</i>	4,8	9,1	6,2

Source : enquête Emploi, INSEE.

G  
02répartition de la durée hebdomadaire de travail  
des aides-soignants en 1999

Lecture : en 1999, 37,8 % des aides-soignants à temps partiel travaillent entre 16 et 20 heures.  
Source : enquête Emploi, INSEE.

T  
04aides-soignants  
travaillant en janvier 1999

	En %		
	Habituellement	Parfois	Jamais
le soir	24	34	42
la nuit	13	14	73
le samedi	23	58	19
le dimanche	19	56	25
le samedi et le dimanche	19	56	25
la nuit et le dimanche	6	21	73

Source : enquête Emploi, INSEE.

E•2

Le temps de travail  
des aides-soignants  
(enquête Emploi de l'INSEE)

La durée hebdomadaire de travail considérée dans cette étude correspond à la réponse donnée à la question : « Quel nombre d'heures M... effectue-t-il habituellement par semaine ? ».

Ce nombre d'heures comprend les heures supplémentaires mais pas le temps de trajet domicile-travail ni les pauses repas.

Lorsqu'il n'existait pas de réponse à cette question, la durée hebdomadaire prise en compte a été appréhendée par la réponse à la question : « La semaine dernière (du lundi au dimanche) combien d'heures de travail M... a-t-il réellement accomplies ? ».

T  
05

## salaire mensuel moyen des aides-soignants en janvier 1999

	En francs		
	Public	Privé	Total
<b>Temps plein</b>	<b>8 775</b>	<b>7 487</b>	<b>8 389</b>
dont santé	8 965	7 386	8 600
dont social	8 273	7 558	7 975
<b>Temps partiel</b>	<b>6 345</b>	<b>4 981</b>	<b>5 799</b>
dont santé	6 553	5 244	6 139
dont social	6 080	4 895	5 505
<b>Ensemble</b>	<b>8 286</b>	<b>6 780</b>	<b>7 800</b>
dont santé	8 557	6 875	8 142
dont social	7 664	6 661	7 225
Travail de nuit :			
habituellement	9 288	7 657	8 896
parfois	8 576	8 397	8 529
jamais	8 008	6 439	7 460

Source : enquête Emploi, INSEE.

## Pour en savoir plus

- François Delaporte, « La formation aux professions de la santé en 1998 - 1999 », Documents statistiques n° 13, novembre 1999, DREES.
- Marc Beudaert, « Les salaires dans la fonction hospitalière », in « L'évolution des salaires en 1997 », SYNTHÈSES n° 26, juin 1999, INSEE.

Dans le secteur public, le salaire moyen perçu par les aides-soignants est supérieur de plus de 20 % à celui du secteur privé. L'éventail des salaires est également plus homogène dans le secteur public que dans le secteur privé<sup>3</sup>. La moitié des aides-soignants du secteur public perçoit, en effet, un salaire mensuel compris entre 7 500 et 9 500 francs (entre 5 500 et 8 125 francs dans le secteur privé).

Cet écart entre les salaires moyens du public et du privé s'observe quels que soient les tranches d'âges, le secteur d'activité (santé ou social) ou la quotité de temps travaillé (tableau 5). Les aides-soignants du secteur public travaillant à temps plein ont un salaire moyen supérieur de 17 %, y compris ceux qui déclarent travailler exactement 39 heures par semaine. L'écart de salaire des aides-soignants travaillant à temps partiel est de 27 %. Il s'explique en grande partie par le fait que les temps partiels sont d'une durée moyenne hebdomadaire inférieure dans le secteur privé. L'écart reste toutefois de 11 % pour les aides-soignants travaillant 20 heures par semaine. Les écarts de salaire entre les deux secteurs, public et privé, ne s'expliquent donc pas uniquement par des conditions de travail ou des recours au temps partiel différents. Leur persistance est aussi liée aux primes spécifiques que perçoivent les aides-soignants dans la fonction publique hospitalière (qui représente à elle seule 73 % des aides-soignants du secteur public), dont une prime spéciale dite « de sujétion » égale à 10 % du salaire.

À l'intérieur de chaque secteur, public ou privé, il subsiste de nombreuses différences de salaire qui dépendent de la nature des horaires pratiqués. Ainsi, les salaires sont plus importants lorsque le travail d'aide-soignant est effectué la nuit ou le dimanche, quel que soit le secteur d'activité (santé ou social) ou la quotité de temps de travail. En moyenne, le salaire est supérieur d'environ 1 000 francs par mois pour ceux qui travaillent habituellement le dimanche ou la nuit.

3. Le rapport interquartile est respectivement de 1,3 et 1,5.